



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 971-259710218-20240409-11_04_2024_2-DE



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical
3^{ème} séance ordinaire
N°11-04-2024
SEANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024

EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

Le mardi 09 avril 2024 à 10 heures, le Comité Syndical dûment convoqué le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt 97 122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

| Délégués | Nombre | CAPEX | CARL | REGION |
|---------------------------------|-----------|---|--|----------------|
| En exercice | 17 | 09 | 06 | 02 |
| Présents (Titulaires) | 08 | Georges DAUBIN Harry DURIMEL | Elodie CLARAC Jules FRAIR Nadia CELINI Liliane MONTOUT Hugues CHATEAUBON | Philippe DEZAC |
| Présents (Suppléants) | 03 | Teddy MOUSSE Jacqueline FAVORINUS Alain SOREZE-EUGENE | | |
| Absents | 01 | Dominique BIRAS | | |
| Excusés | 08 | Alix NABAJOH Denis BERNADOTTE Nadiah SURVILLE-PERAFIDE Fulbert HENRY Danila BAZILE-CHALUS Jean-Luc CELIGNY | Christian BAPTISTE | Ary CHALUS |

Assistaient également à la séance : M. Patrick RILCY (DGS) ; M. Ruiz CHALUS (Service Financier) ; Mme Nadine CYSIQUE (Service Financier) ; Mme Cladya SOUMENAT (Service Financier) ; M. Endrick ERAVILLE (Service RH) ; M. Laurent CHERALDINI (Service Transport) ; M. Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de mission) ; M. Karim CYRILLE (Service Moyens généraux) ; M. Jean-Claude VATI (Service Informatique) ; Mme Sandrine DELVERT (Service Régie) ; Mme Lesly BIABIANY (Chargée de mission) ;

Secrétaire de séance : Mme Elodie CLARAC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet du Budget Primitif 2024 tient compte des éléments du Débat d'Orientations Budgétaires et du contexte actuel incluant notamment les dispositions de la loi de finances 2024 et ses impacts locaux.

Ainsi, le projet de budget primitif 2024 est présenté en équilibre sur les 2 sections et se récapitule comme suit :

| EXPLOITATION | | | |
|--|---|--|-------------------------------------|
| | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 40 320 168,83 | 26 461 769,37 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 1 418 891,08 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 15 277 290,54 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 41 739 059,91 | 41 739 059,91 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 21 646 209,45 | 9 955 490,43 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 720 738,54 | 340 092,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 12 071 365,56 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 22 366 947,99 | 22 366 947,99 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 64 106 007,90 | 64 106 007,90 |

I - Présentation générale :

L'ensemble des dépenses et des recettes se présentent comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 41 739 059,91 € | 41 739 059,91 € |
| Investissement | 22 366 947,99 € | 22 366 947,99 € |
| Total BP 2024 | 64 106 007,90 € | 64 106 007,90 € |

Pour rappel, les Budgets Primitifs précédents s'élevaient à :

| Budget primitif | |
|-----------------|-----------------|
| 2023 | 60 920 907,66 € |
| 2022 | 60 456 204,74 € |
| 2021 | 55 699 339,70 € |

II - La section de fonctionnement :**A - Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses s'élèvent à 38.864.193,08 € se décomposent de la manière suivante :

- **Chapitre 011 (charges à caractère général) : 27 698 943.79 €**

Ce chapitre retrace les charges à caractère général dont le transport pour l'exercice 2024. Il comptabilise également les impacts financiers de l'avenant n°6 de la délégation de service public il ne contient pas de restes à réaliser.

- **Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 2 304 211.67 €**

Ce montant sur la ligne s'avère nécessaire pour faire face aux dépenses de personnel et assimilées en tenant compte des recrutements prévus.

- **Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 49 605.00 €**

Ce chapitre recense les autres charges de gestion courantes, les indemnités versées aux élus et leur formation.

- **Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 192 500.00 €**

Le montant inscrit dans ce chapitre concerne notamment des dépenses exceptionnelles mises au titre de prévision. Il s'agit principalement d'écritures techniques prévues dans le cadre de la régularisation de TVA.

- **Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 2.000.000,00 €**

Ce chapitre fait référence aux dotations d'amortissement pour l'année 2024. Il est à noter que le mode de gestion des amortissements a été modifié à partir de l'exercice 2022 au prorata temporis suivant la délibération du 07/10/2021.

- **Chapitre 68 (dotations aux provisions) : 119 417.94 €**

Ce chapitre fait référence aux provisions prévues, ayant pour but de constater le risque de non-recouvrement des créances clients enregistrées dans le cadre du transport scolaire.

- **Chapitre 023 (virement à la section d'Investissement) : 7 955 490.43 €**

Le montant de ce chapitre s'élève à **7 955 490.43 €** pour faire face aux différentes dépenses en section d'investissement.

B – Recettes de fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 41 739 059.91 €
 Celles-ci concernent :

- **Chapitre 002 (Report de l'exercice précédent) : 15 277 290.54 €**

Ce montant est issu de l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

- **Chapitre 70 (Produits des services, du domaine...) : 1 784 891.08 €**

Il concerne notamment les versements des parents concernant le transport scolaire prévues pour l'année 2024 et de la redevance du transport urbain.

Ce chapitre tient également de la prévision sur l'occupation temporaire du domaine public constitué des bus du réseau KARULIS.

De plus, il comptabilise la recette liée à l'exploitation du bus des mers ainsi que la réémission des titres de la régie comprenant la TVA collectée.

- **Chapitre 73 (impôts et taxes) : 22 648 000.00 €**

Ce chapitre fait référence au versement mobilité en tenant compte de la réalisation de l'exercice 2023 relative au reversement des sommes perçues par l'Urssaf sur 12 mois.

- **Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) : 1 820 878.29,00 €**

Ce chapitre concerne toutes les dotations versées à la Collectivité :

| Intitulé | Montant | Détails |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Participation de la REGION | 71 000,00 € | |
| Participation de CAP EXCELLENCE | 213 000,00 € | (71000 x 3 communes) |
| Participation de la CARL | 284 000,00 € | (71000 x 4 communes) |
| Dotation globale de décentralisation | 1 182 878,00 € | Convention régionale |
| TOTAL | 1 750 878,00 € | |

De plus, il comprend le solde de la subvention du fonds verts (70 000.00 €)

- **Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 208 000,00 €**

Il s'agit de la prévision du remboursement des agents de la part aux chèques-déjeuner et de la compensation suite au relèvement du seuil des salariés des entreprises redevables au versement transport-mobilité (en tenant compte notamment de la réalisation de l'exercice 2023).

La section de fonctionnement est équilibrée.

III - La section d'investissement :**A – Dépenses d'Investissement**

La section d'Investissement est présentée en dépenses et en recettes pour un montant de 22 366 947.99€

Les montants des Restes à réaliser votés lors du Compte Administratif 2023 sont les suivants :

| | Restes à réaliser | |
|-----------------------|--------------------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Investissement | 720 738,54 € | 340 092,00 € |
| Fonctionnement | 1 418 891,08 € | - € |
| Total | 2 139 629,62 € | 340 092,00 € |

Les Restes à Réaliser au chapitre 13 (Subvention d'équipement) de 340.092,00 € se détaillent comme suit :

- Elaboration du schéma directeur d'accessibilité pour 42.972 € ;
- Elaboration du schéma directeur des modes actifs et déploiement d'une solution de covoiturage pour 97120 €)
- Le contrat de convergence et de transformation n°CCT n°02-2023 sur BOP 112 pour 200 000.00 €

Les propositions nouvelles des opérations d'investissement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 21 646 209.45 € :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 1 946 000.00 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 17 950 209.45 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 1 700 000.00 €
- Chapitre 26 (participations) : 45 000.00 €
- Chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : 5 000.00 €

B – Recettes d'Investissement

L'ensemble des recettes nouvelles s'élèvent quant à elles à 22 366 947.99 € réparties de la manière suivante :

- Chapitre 001 (solde d'exécution positif reporté de 2023) : 12 071 365.56 €
- Chapitre 021 (virement de la section de la section de Fonctionnement) : 7 955 490.43 €
- Chapitre 040 (Amortissements) : 2.000.000,00 €

Vous êtes invités à en débattre avant de procéder à un vote par chapitre et à autoriser le Président à exécuter les délibérations induites par ce budget.



Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M43,

Vu les résultats du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023,

Vu les rapports,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du SMT lors de sa réunion du mardi 09 avril 2024 sur le rapport relatif aux orientations budgétaires du SMT pour l'année 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité Syndical du SMT lors de sa séance du 26 mars 2024 sur le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2023,

Considérant que la clôture budgétaire de l'exercice 2023 du SMT fait apparaître un excédent cumulé de 15.277.290,54 € euros au titre de la section de fonctionnement et de 12.071.365.56 euros au titre de la section d'investissement,

Considérant que ces excédents budgétaires s'accompagnent d'un endettement inexistant,

Considérant la proposition de maintenir en 2023 le taux du versement mobilité à hauteur du taux fixé en 2017, soit 1,5%,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Le Président expose au comité syndical les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, à la majorité,

Résultat :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 01

DECIDE**ARTICLE 1 :**

D'adopter le « **BUDGET PRIMITIF 2024** » par chapitre et présenté comme suit :

| EXPLOITATION | | | |
|--|--|--|-------------------------------------|
| | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 40 320 168,83 | 26 461 769,37 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 1 418 891,08 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 15 277 290,54 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 41 739 059,91 | 41 739 059,91 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 21 646 209,45 | 9 955 490,43 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 720 738,54 | 340 092,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 12 071 365,56 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 22 366 947,99 | 22 366 947,99 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 64 106 007,90 | 64 106 007,90 |

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Président à solliciter auprès des collectivités membres, les contributions suivantes :

- Riviera du Levant : 284 000 €
- Cap Excellence : 213 000 €
- Conseil Régional : 71 000 €

ARTICLE 3 :

De donner pouvoir au Président pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente, de le mandater pour exécuter les programmes inscrits au budget de l'année 2024 :

- Lancer les différentes opérations inscrites au budget par des consultations, études et appel d'offres s'agissant notamment du programme détaillé des opérations des sections de Fonctionnement et d'Investissement ;
- Elaborer, signer et exécuter les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres et tours les contrats nécessaires à la réalisation du programme de Fonctionnement et d'Investissement ;
- Mettre en place le plan de financement des différentes opérations d'investissement, notamment pour la liquidation des subventions de l'Europe, de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- Renouveler les différents appels d'offres ou consultations et signer les marchés pour les fournitures et les produits nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte des Transports...

ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 :

Le Président, le Comptable public et le Service Administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Baie-Mahault, le 19 avril 2024

Le Président,

Georges DAUBIN

